

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-ASTIER

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 11 mars, à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle d'activité de la Résidence Autonomie sous la présidence de Mme MARTY Elisabeth, Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 05 mars 2024.

Etaient présents : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal , Mme CARON Valérie, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, Mme GARREAU Isabelle représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement ainés ruraux, M. GOUZOU Marc représentant des personnes âgées et retraitées, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur, Mme MIGNARD, représentante de l'UDAF.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme MIGNARD Christine, Mme LHOMME Renée représentante du secours catholique donne procuration à Mme PERRIN Christiane, Mme DI PASQUALE Claudia représentante de l'Association Départementale des Personnes handicapées Physique et polyhandicapées donne procuration à Mme MARTY Elisabeth.

Absents excusés : Mme LAVIGNAC Valérie, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier.

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la Directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Mme BONNET Isabelle, Directrice Générale des Services de la mairie de Saint-Astier, est conviée à la réunion en sa qualité d'expert pour le chapitre relatif aux finances,

Ouverture de la séance à 18h30

Approbation du Procès-Verbal du conseil d'Administration du 11 décembre 2023

Le Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration étant parvenu à chacun des membres, Madame la Vice- Présidente demande s'il y a des remarques.

Monsieur Gouzou demande une rectification dans la rédaction du procès-verbal, sera donc enlevée la phrase dans laquelle il fait mention de la modulation du CIA selon différents motifs d'absentéisme.

Le conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal.

FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 :

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée le rapport des orientations budgétaires du CCAS et de la Résidence Autonomie au titre de l'année 2024. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'administration dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 21-a.

Le Centre Communal d'Action Sociale en tant qu'établissement public communal de proximité met en place la politique sociale de la ville de Saint-Astier, il anime une action générale de prévention et de développement social.

Il travaille en lien étroit avec les institutions publiques (CAF, MSA, CPAM, Conseil Départemental, bailleurs sociaux) et privées (associations caritatives, d'aides à la personne) afin de lutter contre toute forme d'exclusion et de favoriser la cohésion sociale.

L'environnement économique demeure toujours complexe et incertain. Il est marqué par la hausse des taux d'intérêts et par des incertitudes politiques majeures. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus impactée par le conflit en Ukraine.

Après avoir atteint son pic au 1^{er} trimestre 2023, l'inflation reflue progressivement pour atteindre 5,4% sur l'année. En l'absence de nouveaux chocs, elle devrait se situer autour de 2,4% en 2024 et de 2% en 2025.

Alors que le gouvernement a bâti son budget 2024 sur une croissance hypothétique de +1,4%. Bruno Lemaire a reconnu le 18 février que la croissance ne serait pas au rendez-vous. En 2024, le Produit Intérieur Brut (PIB) du Pays progressera entre 0.5 et 1%. La Banque de France estime qu'une phase de reprise s'amorcerait en 2024 et s'accroîtrait en 2025, avec des rythmes de croissance moyenne annuelle de + 1% courant 2024 et de +1,5%

en 2025. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme sous l'effet du repli de l'inflation.

La France termine l'année 2023 avec un déficit commercial de 110 milliards et une dette publique de 3088,2 milliards. Sa maîtrise, selon le gouvernement reste prioritaire. L'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit public pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3% en 2027.

Au quatrième trimestre 2023, hors Mayotte, le taux de chômage a atteint 7.5% de la population active soit 2.3 millions de chômeurs soit 29.000 de plus que fin septembre. Le secteur de la construction impacté par la hausse des taux d'intérêt s'attend à des licenciements importants. L'activité économique française stagne et le maintien des emplois du « quoi qu'il en coûte » pourraient arrivés à leur fin. Ainsi, la Banque de France pense, que le taux de chômage grimpera à 7,6 % en 2024 et à 7,8 % en 2025.

Le contexte social actuel reste difficile, les situations socio-économiques des personnes se complexifient et l'une des missions prioritaires du CCAS est de les accompagner dans leurs démarches administratives pour aller vers un rétablissement de leurs droits sociaux.

Le rapport des orientations budgétaires :

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale. Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants, il fait l'objet d'une note explicative de synthèse et doit être présenté dans les 10 semaines précédant l'examen du budget, délai modifié par la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.

Les objectifs sont :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le CCAS est doté d'un *budget principal* retraçant les missions et activités relevant de son action générale de prévention et de développement social dans la commune (aide sociale légale auprès des personnes âgées et handicapées, aide sociale facultative en lien avec le CIAS, mise en place d'action de prévention auprès de public spécifique, accès aux droits sociaux, logement social et d'un *budget annexe* lui permettant d'être gestionnaire d'une Résidence Autonomie « Pavillons des Forêts » , établissement médico-social accueillant des personnes âgées autonomes.

Le CCAS doit rester un acteur de solidarité et de proximité efficace.

Ces budgets sont financés par une subvention d'équilibre du budget communal. Jusqu'en 2013, le Conseil Départemental venait en complément et assurait une aide financière annuelle de 95.000 €, ce qui diminuait d'autant la participation communale.

Les subventions du budget principal de la ville de Saint-Astier sont les suivantes :

2013 = 230.000 €	2016 = 262.900 €	2019 = 283.980 €
2014 = 312.000 €	2017 = 310.549 €	2020 = 316.000 €
2015 = 356.400 €	2018 = 297.000 €	2021 = 290.000 €
2022 = 301.568€	2023 = 266.900€	

Le personnel du CCAS :

Au **CCAS**, 4 personnes sont présentes dans les bureaux situés dans l'annexe mairie : 1 agent de catégorie B (temps de travail à 90%) en direction et 3 agents polyvalents en catégorie C (2 à temps complet et une autre à temps partiel à hauteur de 90%). Les horaires du service administratif sont ceux de la mairie.

A la Résidence Autonomie : 2 personnes sont présentes, affectées uniquement sur ce service : un adjoint technique en catégorie C à l'animation et l'autre personne nouvellement recrutée en CDD à la restauration (Temps de travail à hauteur de 30 heures hebdomadaires). Une troisième personne, rattachée aux services techniques depuis le 1^{er} janvier 2022 intervient sur les transports et sur les astreintes. L'entretien des bâtiments et des espaces verts sont placés sous la direction des services techniques.

La situation financière :

CCAS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement :	258.364,67	277.860,22	277.517,05	254.027,51	275.894,97	272.548,71	294.541,15	258.435,35
Dont charges de personnel	234.846,88	254.998,36	256.163,25	230.190,91	252.436,13	251.772,09	267.831,02	236.713,75
Dont Subventions	1.500,00	1.800,00	1.800,00	2.000,00	1.450,00	1.450,00	1.450,00	650,00
Dont Ch. financières	1.477,77	1.830,9	1.973,87	1.762,51	1.710,00	1.225,21	1.345,70	1.864,28
Dont Op. d'ordre	5.123,25	5.211,93	5.896,91	4.313,08	4.012,47	4.395,80	4.276,60	1.914,14
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	253.241,32	272.648,29	271.620,14	249.714,43	271.882,50	268.152,91	290.264,55	256.521,21
Recettes de fonctionnement :	272.724,69	272.198,77	285,931,67	257.398,29	262.750,78	269.842,06	292.436,54	258.479,30
Dont Op.d'ordre								
Recettes réelles de fonctionnement (B)	272.724,69	272.198,77	285.931,67	257.398,29	262.750,78	269.842,06	292.436,54	258.479,30
Epargne Brute (B) – (A)	19.843,38	449,52	14.311,53	7.683,86	- 9.131,72	1.689,15	2.171,99	1.958,09
Dépenses d'investissement	19.971,83	17.678,34	3.630,71	307,06	2.255,01	974,90	6.609,67	3.331,43
Dont Capital des Emprunts	13.528,91	14.248,73	0	0				
Recettes Investissement	41.059,35	10.193,75	3.630,71	6.976,08	4.739,47	4.974,80	5.035,60	2.074,06
Epargne nette	5.954,46	-13.799,21	14.311,53	7.683,86	- 9.131,72	1.689,15	2.171,99	1958,09

Madame Bonnet explique que la baisse des dépenses de fonctionnement est liée à la baisse des charges de personnel du fait de la mutation d'un agent sur les services techniques.

Les dépenses pour le budget principal sont linéaires, la ligne de trésorerie active jusqu'au mois de juin 2024 ne sera pas renouvelée.

RESIDENCE AUTONOMIE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement :	273.618,03	281.601,48	353.751,96	285.800,63	272.788,63	273.445,35	286.413,14	263.944,56
Dont Subventions								
Dont Ch. financières	32.063,11	26.308,36	23.051,01	19.909,45	16.684,87	13.559,87	10.035,53	9.051,62
Dont Op. d'ordre	83.825,99	84.070,18	83.008,52	86.327,05	88.788,46	89.632,08	97.395,84	90.396,77
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	192.792,04	195.531,70	270.743,44	194.795,23	184.000,17	183.813,27	189.017,30	173.547,79
Recettes fonctionnement :	323.980,73	368.972,05	441.537,51	395.516,61	400.247,99	390.894,09	369.176,69	322.968,51
Dont Op.d'ordre			2.815,00	3.415,00	3.414,68	3.414,68	3.414,68	3.414,68
Recettes réelles de fonctionnement (B)	323.980,73	368.972,05	438.722,51	392.101,61	396.833,31	387.479,41	365.762,01	319.553,83
Epargne Brute (B) – (A)	131.188,69	171.440,75	167.979,07	197.306,38	212.833,14	203.666,14	176.744,71	146.006,04
Dépenses d'investissement	201.605,79	207.027,08	177.637,11	212.998,65	194.519,72	167.772,27	173.660,98	201.375,03
Dont Capital des Emprunts	147.800,84	158.958,29	148.058,44	147.312,46	146.719,71	146.279,74	146.254,27	146.006,04
Recettes Investissement	252.383,30	197.200,35	173.097,02	204.995,90	172.041,42	193.440,59	204.694,30	201.375,03
Epargne nette	16.612,15	22.482,46	19.920,63	49.993,92	66.113,43	57.386,40	30.490,44	410,86

Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2023 est de 194.012,51 €. L'emprunt le plus élevé, celui d'acquisition de la RA, est échu fin 2023.

De ce fait, l'annuité constatée en 2023 de 156.646,80 € est estimée en 2024 à 48.000 €. Deux emprunts sont basés sur l'index EURIBOR, donc en taux variable ce qui peut poser des difficultés pour l'estimation au regard de l'augmentation des taux.

Les projets

L'action sociale reste une compétence primordiale qui doit être maintenue et améliorée quotidiennement afin de favoriser le lien social, la solidarité et apporter aux administrés un service de qualité adapté à leurs besoins.

Les orientations budgétaires du CCAS :

► Les **subventions** seront reconduites pour l'ADIL, l'UDAF et une aide financière pour des élèves des écoles primaires partant en voyage scolaire.

► L'action collective de prévention auprès des **mères de famille isolées** se poursuivra sur l'année 2024. Les objectifs se recentrent sur un axe Parentalité et sur un axe Santé (accès aux dispositifs de prévention santé et également l'accès aux soins pour les personnes fragiles). La planification des différentes activités s'organisera autour d'ateliers de parentalité, d'ateliers de prévention santé comme des séances de sports, des informations sur des dispositifs de prévention, des conseils pour prendre soin de soi. Cette action bénéficiera d'un soutien financier de la CAF et du Conseil Départemental.

Madame Marty précise que le CCAS contribue financièrement par la mise à disposition des locaux et de personnel.

► **Partenariat avec le LION'CLUB** qui prendra en charge financièrement la totalité des séjours de vacances d'enfants de 9 à 12 ans.

Le CCAS assurera le repérage des familles, la mise en relation et le suivi des familles jusqu'au départ en les accompagnants dans les démarches d'inscriptions et préparatifs du séjour.

Madame Marty rend hommage à Mme Belombo qui a été à l'initiative de ce partenariat avec le Lion's Club, rappelle la planification d'une soirée en date du 23 mars dont le but est de collecter des fonds pour financer le séjour des enfants en centre de vacances à Gujan Mestras .

► **Aide aux voyages scolaires** : Le CCAS facilitera le départ en voyage scolaire d'élèves de la commune en classe primaire, et soutiendra financièrement les familles les plus démunies.

► L'attribution des **aides financières** et des secours d'urgence relève de la compétence du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) de la Communauté de Communes Isle Vern et Salembre, ils sont donc mandatés sur le budget du CIAS.

► **Les jardins familiaux** proposent aux administrés astériens privés d'espaces extérieurs, une location de parcelle de jardin. Le CCAS a en charge le suivi de la gestion administrative, l'enregistrement et la vérification de l'éligibilité des demandes, la mise en place et le suivi des conventions de mise à disposition. Toutes les parcelles sont actuellement louées et les demandes de mise à disposition de jardins familiaux augmentent chaque année.

Monsieur Léger précise que les trois dernières parcelles de jardin attribuées ont bien été

nettoyées, il remercie le concours des services techniques.

A côté des parcelles de jardin communales, il y a quelques parcelles privées et notamment deux qui devaient être cédées à la mairie mais qui ne le sont toujours pas en raison de successions non réglées.

► **Le logement** : Cette mission reste sensible du fait d'une conjoncture actuelle tendue pour obtenir un logement. Ainsi, concernant l'avancée du projet de construction de logements sociaux Prélude avec DOMOFRANCE, les travaux d'enfouissement de la ligne électrique sont en cours.

Pour rappel, il y aura 9 T3 et 15 T4 de type maison individuelle sur de petites parcelles, ce qui permettra d'augmenter et diversifier l'offre de logements sur la commune. L'objectif est de donner la possibilité à une majorité de personnes d'accéder à un logement. Le lien instauré avec les bailleurs sociaux a garanti une meilleure lisibilité sur les commissions d'attributions de logements sur la commune. Le CCAS propose un accompagnement adapté pour les usagers les plus en difficulté et effectue un travail de fond sur la prévention des mesures d'expulsion et la gestion des impayés de loyers.

Madame Marty précise que le démarrage des travaux du projet Prélude avec Domofrance devrait se faire sur le deuxième trimestre 2024. Elle espère pouvoir accueillir tout type de public et notamment des familles, ajoutant que 60 % des Périgourdins peuvent accéder à un logement social, les barèmes de ressources étant relativement élevés.

Madame Marty rajoute que de nombreux appartements du Bailleur Social Périgord Habitat sont vides et sont fortement dégradés du fait d'un manque d'entretien général des logements de la part du propriétaire. La responsabilité d'un logement mal isolé avec présence de moisissure peut relever du locataire qui n'aère pas ou obstrue le système de VMC par manque d'information sur l'isolation et l'entretien du logement.

L'état du parc locatif de l'ensemble des bailleurs sociaux est inquiétant et nécessiterait d'être rénové.

► **Soutien aux administrés** : Garantir une qualité d'écoute et de réponses adaptées aux besoins auprès des administrés. Lors d'évènements exceptionnels de type canicule, pandémie, le CCAS assure une veille sociale auprès des personnes âgées vulnérables.

Afin d'apporter un soutien supplémentaire aux administrés de la commune de Saint-Astier pour favoriser leur sécurité et la prévention de la lutte contre l'isolement, le CCAS propose de passer une convention avec CASSIOPEA. L'objectif étant d'apporter conjointement un soutien financier ponctuel à l'adhésion au service de téléassistance pour les personnes ne bénéficiant d'aucune aide financière (caisse de retraite, APA,) et de renforcer les actions pour soutenir et promouvoir le maintien à domicile des personnes fragilisées, âgées et handicapées résidant sur la commune.

► Développer la politique sociale auprès des personnes âgées de la commune : Faciliter l'accès à l'information pour les personnes âgées sur les différents dispositifs d'**aide** (Allocation Personnalisée d'Autonomie , Aide sociale légale aux personnes âgées, Aides au logement) les dispositifs d'**hébergement** : (le domicile, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, les Résidences Autonomies, les familles d'accueil), les dispositifs de **prévention de la perte d'autonomie** (animations, aider un proche dépendant, adapter son logement).

► Développer l'axe de communication à destination des seniors afin de leur faciliter l'accès à l'information :

- Sur des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique et à l'adaptation du logement pour les personnes âgées (Programme d'action de l'ANAH).
- Sur des dispositifs de collecte de déchets en faveur des personnes produisant des déchets involontaires issus d'un surplus médical et en faveur des personnes en perte d'autonomie ou handicap ayant des difficultés pour déposer leurs déchets aux points d'apports volontaires (lien avec le SMD3)

► Continuer à assurer la **mise à jour régulière des informations** et des contacts nécessaires en lien avec le domaine du social sur le site de la mairie et permettre l'accès à l'information sur des thématiques spécifiques de prévention santé (sensibilisation à la lutte contre la violence intra familiale, information sur la consultation infirmière gratuite de dépistage des fragilités pour les plus de 65 ans avec le Centre Hospitalier de Périgueux, information sur l'association France Alzheimer...)

Madame Marty rappelle que la ville de Saint-Astier s'est vue remettre le trophée Ville Aidante Alzheimer par Mme Felix, Vice-Présidente de l'association France Alzheimer Dordogne, une charte a été signée travaillant sur trois axes : orientation, inclusivité et sensibilisation. Cette même association propose un volet important pour les aidants avec notamment la mise en place de formations et de cafés rencontre.

► **Renforcer la protection des agents du CCAS** : Le personnel est de plus en plus confronté à des difficultés dans les relations avec les usagers, ce qui entraîne des répercussions tant sur leur santé physique et psychique que sur la qualité du service rendu. Dans la perspective de mettre en place des outils et à la demande de plusieurs CCAS, l'Union Départementale des CCAS a monté un projet pour créer un groupe d'Analyse de Pratiques Professionnelles. Ceci afin de répondre à ce besoin d'accompagnement des professionnels face à des situations problématiques qui peuvent engendrer des tensions. Ce groupe serait animé par un consultant formé à l'analyse de pratiques et ayant une bonne connaissance du travail social. Le projet serait programmé sur 9 mois à raison de 2 rencontres mensuelles d'une durée de 1H30. Le CCAS positionnera deux agents pour participer à ce projet.

D'un point de vue plus technique, afin de garantir une sécurité au travail, tous les bureaux du bâtiment du CCAS (le bureau d'accueil est déjà aménagé) sont en cours d'équipement d'une sonnette alarme à actionner en cas de danger et qui sera reliée directement à la mairie. Une procédure d'intervention sera mise en place à la suite de l'installation de ces équipements.

Les orientations budgétaires de la résidence autonomie – Le Pavillon des Forêts :

► Diversifier les **prestations d'animation de la vie sociale** au sein de la Résidence Autonomie, favoriser les actions de prévention de la perte d'autonomie qui seront couvertes par le versement du forfait autonomie du Conseil Départemental.

Seront proposés :

- Une animation musicale mensuelle avec un nouvel intervenant qui chante un répertoire de chansons françaises,
- Un atelier d'expression théâtrale hebdomadaire,
- Des sorties extérieures pour découvrir le territoire,
- Des spectacles vivants et planification bi mensuelle de séances de cinéma en

collaboration avec le centre culturel,

- L'entretien des carrés potagers et projet de petite parcelle de jardins,
- Un atelier créatif mensuel composé de séances d'activité manuelle utilisant des éléments issus de la nature,
- Des activités hebdomadaires de sport adapté animées par des professionnels éducateurs sportifs.
- Nouvelle intervention de l'association Lo Bornat pour sensibiliser les résidents à la langue et à la culture occitane
- Des séances de prévention sur des thématiques liées au Bien Vieillir organisées par Cassiopéa : « Bien dans mon assiette, bien dans mes baskets », « Médicaments, ensemble parlons-en », « Tout savoir sur la mémoire », « La chute, on s'en relève »
- Installation d'une ruche avec l'association Apisphère.

Monsieur Gouzou demande des précisions sur l'installation future d'une ruche sur le site de la Résidence Autonomie. L'entreprise Apisphère se chargera de sécuriser le lieu comme le stipule la réglementation par un système de barriérage et une signalisation. Une réunion d'information collective à destination de l'ensemble des résidents sera organisée pour lever toute appréhension liée à la présence des abeilles.

Une consultation sera lancée pour permettre le renouvellement d'intervenants extérieurs dans le domaine de l'expression théâtrale.

► Ouvrir les prestations d'animations de la Résidence aux personnes âgées de la commune pour **favoriser l'ouverture sur l'extérieur** et créer ainsi une dynamique, renforcer et développer les **partenariats** avec les structures locales (EHPAD de St Astier, AASE, ADHP..)

► Est envisagée une proposition de délégation à un prestataire extérieur pour l'entretien des espaces verts de la Résidence.

Au niveau de l'investissement :

► *Travaux de réhabilitation du bâtiment central de la résidence :*

- Travaux de peinture des murs et plafonds des salles du bâtiment central
- Pose de fenêtres
- Changement des luminaires en Led
- Travaux de climatisation des salles du bâtiment central
- Changement du mobilier de la salle de restauration et d'activité (10 fauteuils, 40 chaises et 6 tables)

Ces travaux seront couverts par la subvention de la CARSAT d'un montant de 92 315 € qui représente 68,8 % du coût prévisionnel du projet présenté (134 419,68 € HT) et d'une subvention de la MSA d'un montant de 8500 €.

► *Travaux de rénovation des logements privés :*

- Les salles de bain des logements continueront d'être réhabilitées : pose de carrelage jusqu'au plafond, pose d'extracteur d'air et changement des sanitaires.
- Les peintures des murs intérieurs et les sols sont refaits lorsque les logements se libèrent progressivement

► *Travaux de réaménagement extérieur :*

- Les travaux d'aménagement extérieurs réalisés en 2023 ont été pris en charge par la ville pour un montant de 284 760 €.
- Prolongement et mise à niveau de la terrasse extérieure
- Création de petites parcelles de jardins pour l'usage des résidents à proximité de la serre.

► *Communication et nouvelles technologies :*

- Pour favoriser le lien entre les résidents et leur famille, **une page Facebook** a été créée. Ce support est également utilisé pour promouvoir les animations réalisées avec les résidents et d'une façon plus générale pour communiquer sur le fonctionnement de la résidence.

La page Facebook de la Résidence Autonomie se nomme : Pavillons des Forêts RA

- Pour mémoire, un petit rappel sur les équipements de la Résidence : cinq **tablettes numériques**. Ces outils ont pour objectif de faciliter les démarches administratives et permettre ainsi à ce public particulièrement touché par la facture numérique de les accompagner dans la dématérialisation.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2024.

2. Ouverture de crédits- section investissement du budget annexe de la Résidence Autonomie

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 2188 sur le budget annexe RA pour pouvoir engager des dépenses à hauteur de 500 €. Ce montant permettant le paiement d'une cafetière pour la restauration de la RA

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE l'ouverture des crédits au compte 2188 sur le budget annexe de la Résidence Autonomie.

Monsieur LIS, Président de l'Association Action Solidarité Entraide donne à l'assemblée les dernières informations de l'association. Cette dernière a connu des changements,

notamment avec l'absorption et fusion avec d'autres structures de services à la personne du territoire. Dans un premier temps, l'AASE a fusionné avec l'ANACE de Neuvic, pour ensuite se rapprocher de l'ACCAD de Mussidan et de l'AIVAP de Villamblard.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 le dispositif de fusion a été officialisé et l'AASE devient une grande association qui couvre un territoire d'intervention vaste avec son siège à Saint-Astier et des antennes à Périgueux, Mussidan et Neuvic et compte 380 emplois. Elle garde la dénomination de l'AASE, son nouveau conseil d'administration est inamovible durant deux ans avec 12 membres de l'AASE et 4 membres des autres associations.

L'association accueille dans ses locaux le Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT) qui est un lieu pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap et qui bénéficiait jusqu'à présent de financement de la part de la conférence des financeurs.

Plusieurs membres s'interrogent sur la composition de cette instance : la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention d'autonomie.

La conférence des financeurs de la Dordogne rassemble au niveau départemental les participants suivants :

- Le Conseil Départemental qui en assure la Présidence
- L'Agence Régionale de Santé assure la Vice-Présidence
- L'Etat à travers la Direction Départementale des Territoires
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Les Caisses de Retraite du régime de base (CARSAT, MSA)
- L'AGIR ARRCO représentant les institutions de retraites complémentaires
- La Mutualité Française
-

L'AASE a le projet de créer son propre organe de formation pour préparer, sensibiliser et former les futures personnes aux missions du service à la personne.

La séance est levée à 20 H